



CAP des Techniciens Supérieurs du MAAF le mardi 9 juin 2015

Commission dédiée aux mobilités, à la liste d'aptitude, aux détachements et intégrations, à la titularisation, aux recours primes et à la bonification d'ancienneté 2014

Présidente de la CAP : Valérie METRICH-HECQUET (secrétaire générale du MAAF);

Secrétaire : Marc CASTAING (chef de bureau de gestion des personnels de catégorie B et C) ;

Syndicats présents: FSU, CGT, UNSA et FO (secrétaire de séance adjoint Jean-Claude LEBOSSE) ;

Ordre du jour :

- **1 / Approbation des procès-verbaux des CAP du 4 et 5 décembre 2013 ;
et des 4 et 5 juin 2014 ;**
- **2 / Adoption du règlement intérieur;**
- **3 / Désignation des représentants du personnels siégeant en commission de réforme**
- **4 / Mobilité ;**
- **5 / Liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs au titre de l'année 2015 ;**
- **6 / Intégrations ;**
- **7 / Détachements ;**
- **8 / Titularisation ;**
- **9 / Recours primes ;**
- **10 / Bonifications au titre de l'année 2014 ;**

Déclaration liminaire du SNUITAM-FSU à la CAP des techniciens Supérieurs du MAAF du 9/06/2015

Après une année marquée par une dégradation de la situation sociale et économique en France le seul élément qui pourrait redonner confiance aux citoyens est le maintien et le développement du service public mais ce gouvernement soi-disant de gauche une semaine après la débâcle électorale a fait le choix de politiques libérales livrées aux marchés.

Le jeudi 9 avril 2015, à l'appel de l'intersyndical FSU CGT FO et solidaires de nombreux manifestants public et privé se sont retrouvés dans la rue pour dénoncer cette austérité à travers le pacte de responsabilité voulu par l'union européenne ainsi que plusieurs décisions du gouvernement et du patronat qui aggravent considérablement la situation des salariés, des retraités et des privés d'emplois.

Ils s'attaquent au socle commun qu'est le code du travail en revisitant le contrat de travail à durée indéterminée. Ils s'approprient par ailleurs dans le cadre de la loi Macron à plafonner les indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse, versées aux salariés en cas de condamnation de leur l'employeur par les prud'hommes. L'État se dit très attaché au service public et à ses fonctionnaires, pourtant depuis 2010 la valeur du point d'indice est désespérément «sur-gelé». Les agents perdent près de deux mois de traitement par an du fait de ce gel et de l'augmentation des cotisations sociales, et les réformes visant à réduire le nombre de fonctionnaires s'enchaînent.

Lors des groupes de travail des 17 février et 15 avril 2015, nous a été présenté le projet de requalification du MAAF permettant d'augmenter les possibilités de promotion de C en B. C'est une revendication de la FSU de reconnaître les qualifications des agents de catégories C par la promotion interne, notamment pour les 40% d'agents du corps des adjoints techniques qui sont sur des fonctions de la catégorie B, mais à ce jour le dossier de requalification semble toujours bloqué à la DGAFP. Nous demandons une avancée rapide de ce dossier.

Concernant les projets de modifications des grilles des catégories B au conseil commun de la fonction publique de l'État prévu dans les projets de textes Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) ne répondent pas aux attentes pour la catégorie B.

L'examen approfondi des grilles indiciaires sur une durée de revalorisation proposées jusqu'en 2022 met en évidence que pour un grand nombre d'agents, cette réévaluation au regard de l'âge moyen de la catégorie, n'apportera qu'un gain dérisoire de points d'indices au moment du départ à la retraite. En fait de cette pseudo générosité affichée, c'est un fin calcul limitant le plus possible les évolutions de carrière qui spolient les agents d'un avancement mérité. Que dire de l'intégration d'une partie des primes dans le traitement qui frise le ridicule et des déroulements de carrière qui ne seront pas significativement améliorés.

A ce jour les Techniciens Supérieurs attendent toujours des propositions pour un véritable plan de requalifications vers le corps des IAE, quelles sont vos propositions pour les promotions dans le corps des IAE. En parallèle, se profile la mise en œuvre du Décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant la création du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Le RIFSEEP), sur le papier, ce dispositif va mettre en avant les parcours professionnels, la valorisation de l'engagement professionnel de chaque agent.

Nous sommes opposés à ce régime d'individualisation des primes dont le fondement est plus que trouble à nos yeux et restons résolument contre son application.

Au lieu d'une réelle revalorisation des salaires en reconnaissance de l'expérience, des acquis de l'expérience professionnelle pour l'ensemble des agents, le RIFSEEP, ce nouvel outil de management confortant la place réservée aux primes, peut conduire à des pertes de salaires ce qui n'est pas acceptable. Une fois de plus, une volonté d'individualiser, de désolidariser, de démobiler les agents : « Diviser pour mieux régner !! »

Nous constatons l'augmentation de demandes d'aide matérielles et sociales de la part d'agents, bien que fonctionnaires, nos collègues deviennent ou deviendront à leur tour des «démunis ».

Nous constatons dans les CHS-CT que la souffrance au travail se propage dans tous les services du ministère à l'heure où le bien-être au travail et la lutte contre les RPS semblent être le crédo du ministère.

En ce qui concerne le décroisement des effectifs, la FSU demande une modification de la position du MAAF, visant à ne pas transférer budgétairement la totalité des agents MAAF qui sont en poste sur des missions eau-biodiversité-risques. Selon vos décomptes présentés lors du CTM du 21/05, cela concernerait 200 à 250 ETP.

Les agents n'ont pas à être victimes des suppressions d'emplois et doivent pouvoir continuer leurs fonctions dans les missions de service public qu'ils exercent aujourd'hui s'ils le souhaitent. C'est notamment le cas pour une partie des techniciens compétents en police de l'eau - biodiversité, qui ont déjà subis la suppression des missions d'ingénierie publique puis de GSP-DSP, et qui maintenant devraient quitter des missions sur lesquels ils ont déjà été repositionnés.

De plus, le décroisement va se traduire de fait, demain, par un blocage dans les possibilités de mobilités entre MAAF et MEDDE, d'où une réduction des perspectives de changement de fonctions et de déroulement de carrière

Ces agents du MAAF seront limités sur des missions agriculture, forêt, alimentation, avec de moindres possibilités d'évolution de carrière qu'aujourd'hui. Quel progrès !! Qu'allez-vous faire des agents qui suite à la réforme territoriale devront rapidement retrouver de nouveaux postes ?

Nous vous demandons la liste et l'affectation de tous les agents concernés par le décroisement, et en commençant sans attendre par la liste provisoire des 172 techniciens décroisés au 1^{er} janvier 2016. Nous vous demandons également quels critères de choix ont été retenus par le MAAF et par les DRAAF quand il s'agit de choisir entre plus de volontaires que le nombre de postes. Ces critères doivent pouvoir être discutés notamment dans cette CAP, puisqu'ils peuvent avoir des conséquences sur le déroulement ultérieur de la carrière de l'agent.

Madame la Présidente le dialogue social se réduit bien souvent à des informations, des points d'étape, des calendriers, des possibilités mais sans réelle avancée pour les personnels.

Dans les établissements publics sous tutelles du MAAF nous constatons qu'il persiste une gestion du personnel qui n'est pas admissible, des directeurs ferment des postes au moment des CAP alors qu'ils seraient vacants et cela principalement pour ne pas l'attribuer à des candidatures internes préférant des recrutements externes. La FSU demande que les candidatures internes soient privilégiées.

Nous constatons que la réforme de l'administration territoriale de l'État tombée du haut sans aucune concertation se met en œuvre à marche forcée sous la tutelle des 7 préfets préfigurateurs, cela génère des inquiétudes et l'incompréhension des personnels. Il s'ajoute l'absence de présentation par les DRAAF des macros organigrammes avant qu'ils soient transmis aux préfets préfigurateurs. Pour exemple, les services de la future DRAAF Aquitaine Poitou-Charentes et Limousin seraient organisés avec les missions Viticultures et

Forêts à Bordeaux, l'élevage à Limoges et l'agriculture à Poitiers « nous voyons bien qu'il n'y aura pas de conséquences pour les agents ! ...»

Avez-vous conscience du développement des situations anxiogènes pour les agents dans de nombreux services concernés par la réorganisation territoriale ou par le décroisement des effectifs ? Ne faudrait-il pas arrêter ces « réformes » permanentes « destructrices » qui impactent la santé des agents, et dont ils ne comprennent pas le sens.

Missions des agents du Service Vétérinaire d'inspection en abattoirs de volailles et de lagomorphes. L'audit OAV en juin 2013 a relevé d'importants écarts avec la réglementation Européenne en matière de présence des SV d'inspection.

La DGAL a fait de ces missions une priorité et a donné des instructions parues dans sa NS du 8 janvier 2015.

Pour les abattoirs de plus de 10 000 T annuels, un technicien devra être présent tout au long des plages d'abattages avec un vétérinaire pour les abattoirs de plus de 15 000 T

La plupart de ces abattoirs travaillent en 2x8, plus le samedi matin.

Sachant que ces agents travaillent en horaires décalés avec une amplitude importante, dans un environnement bruyant, une atmosphère humide, avec de fortes variations de température et en travail posté et qu'à ce titre ils doivent bénéficier de l'arrêté du 18 octobre 2001 fixant à 1460 heures l'obligation annuelle, avez-vous quantifié les besoins en personnel permettant d'assurer ces missions et quand sera mise en application la NS ?

Fermeture d'abattoir

Nous assistons depuis quelques années à de nombreuses fermetures d'abattoir au profit de grands groupes industriels n'ayant pour seul but la multiplication des profits.

Cette politique détruit l'emploi et dégrade les conditions de travail.

Les techniciens qui exercent leurs missions en abattoirs sont touchés de plein fouet par des augmentations de cadences, des horaires de plus en plus décalés, travaillant le samedi matin et parfois les jours fériés.

Les effectifs dans ces abattoirs sont notoirement insuffisants et souvent les postes ne sont pas pourvus en CAP.

Madame la présidente, le ministère doit veiller à l'amélioration des conditions de travail afin d'améliorer l'attractivité de ces postes.

Il existe aujourd'hui des outils par l'intermédiaire des protocoles cadres. Hélas ces protocoles sont signés entre les industriels et nos directions en toute confidentialité, nous vous demandons leur présentation dans les comités techniques locaux comme s'est prévu réglementairement.

Les techniciens exerçant les missions d'inspection des abattoirs d'AIM Groupe sont dans l'incertitude concernant la poursuite de l'activité d'abattage. L'état tarde à respecter ses engagements et vient de débloquer 1,5 millions à un taux de 6,5% que la FSU considère comme prohibitif !

L'État a-t-il là vraiment la volonté de maintenir l'outil et les emplois sur ces sites. Pouvez-vous rassurer nos collègues sur la poursuite de l'activité et le maintien du service d'inspection?

Déclaration PAC 2015

La mise en place de la nouvelle PAC s'effectue dans l'urgence avec des procédures non stabilisées et sans accompagnement des agents chargés de les mettre en œuvre, les techniciens principalement en service d'économie agricole subissent des pressions qui sont inacceptables, à la fois des agriculteurs perdus dans les méandres des nouvelles règles et par la hiérarchie qui va jusqu'à refuser tous congés durant les mois de mai à août.

Agressions dans le cadre des contrôles

Un article virulent à l'encontre des agents de la DDTM d'Ille-et-Vilaine et de l'administration est paru dans l'hebdomadaire agricole « TERRA » du 09 mai 2015 et écrit par le président de la FDSEA 35 Dans cet article, les agents de la DDTM sont violemment attaqués et dénoncés comme mettant en péril la santé économique des exploitations agricoles du département par leur « nonchalance » et leur « inconséquence ».

Trop c'est trop. Encore une fois, il faut dire et répéter que ce ne sont pas les agents qui font la réglementation mais les élus de la république qui votent les lois. Ces agents subissent de plein fouet les conséquences des réductions d'effectifs, politique mise en œuvre par les divers gouvernements.

Toutes ces atteintes à la dignité des personnels sont inadmissibles et nous attendons une réponse de la part du Ministre à la hauteur des propos diffamatoires tenus par la profession agricole à l'encontre des agents qui ne font qu'appliquer les missions demandées. Il est incohérent de s'engager publiquement auprès de la profession agricole pour une réduction des contrôles et en interne demander aux agents en charge de ces dossiers d'augmenter les contrôles en application de la réglementation Européenne. Cela met ses agents en porte à faux et les expose à la colère de la profession.

Pour finir, nous souhaitons souligner le travail remarquable accompli par les personnels du bureau de gestion qui bien souvent dans des conditions difficiles, assurent leur missions de services publics avec

professionnalisme et disons avec disponibilité.

Réponse de la présidente :

Le corps de techniciens supérieurs est important pour le ministère de l'Agriculture à la fois quantitativement et qualitativement. Ils sont le cœur des missions et le cœur de la machine MAAF.

Effectifs publics :

Concernant l'inquiétude de la baisse des effectifs, la Présidente indique une augmentation chiffrée de 87 000 emplois sur l'ensemble des secteurs publics en 2013. Cette augmentation reflète des situations différentes entre les 3 fonctions publiques. Pour ce qui concerne le MAAF, il y a une augmentation d'emploi sur l'enseignement agricole et la recherche, une stabilisation pour le BOP 206, plus précisément sécurité alimentaire et une baisse pour le programme 215.

Pour 2014, il y a un équilibre relatif des effectifs du MAAF.

Un projet impactant les personnels du ministère : la revue des missions, le décroisement des emplois et la réforme territoriale.

Revue des missions : Pas de conséquences importantes pour le MAAF. L'Etat considère qu'il a vocation à s'occuper des missions d'enseignement et des politiques de contrôles et de sécurité qui ne peuvent être réalisées que par des fonctionnaires. Ces missions ne seront pas remises en cause.

Par contre au titre de la directive ERU il n'est pas logique que le MAAF conserve cette mission.

Réorganisation territoriale :

Niveau départemental : le gouvernement a décidé en 2013 de ne rien modifier. Le ministre de l'agriculture s'est inscrit dans cette vision. Après arbitrage, les agents de la DDCCRF seront maintenus au niveau départemental.

Au niveau régional :

La réforme n'a pas pour objectif de réduire les effectifs mais de permettre que les grandes régions se constituent. Les Directeurs Régionaux ont participé aux propositions de macro-organisations dans le cadre des instructions du 1er ministre. Les consignes sont : la concertation avec les agents et limiter absolument les mobilités géographiques obligatoires. Le nouvel organigramme des DRAAF concernées par la réforme contiendra des services uniques pouvant être en miroir pour maintenir proximité et réduire mobilité géographique.

Pour des CAP il sera tenu compte des conséquences de cette réorganisation pour les agents qui seront impactés et devront quitter leur poste. Cependant, la Présidente rappelle que l'administration ne dérogera pas à la « règle » des 3 ans.

Décroisement :

Chaque ministère doit avoir les moyens de mettre en œuvre sa politique avec une meilleure lisibilité pour le citoyen et prendre en compte l'intérêt légitime pour maintenir l'emploi ;

Le MAAF doit se concentrer sur les politiques sanitaires, forestières et de l'agriculture. Il doit dégager des forces vives pour accompagner la transition énergétique. Les techniciens impactés par la réforme seront accompagnés par les IGAPS.

Il faut aussi maintenir un lien entre l'agriculture et l'environnement, par exemple la directive nitrates.

Le MAAF qui a les moyens, peut agir sur l'agriculture par des aides pour soutenir les filières :

Il ne s'agit pas que du soutien aux entreprises, mais aussi de la base de l'aval pour l'emploi dans l'ensemble des filières.

La CAP sera systématiquement informé de la liste des agents impactés par le décroisement.

Projet stratégique et statut des TSMA :

Un travail est engagé sur l'avenir du corps des TSMA sur l'évolution statutaire du parcours des techniciens. L'objectif est qu'il soit finalisé au premier semestre 2016.

Encore une fois, le corps des TSMA est très important pour le ministère.

Le blocage du 8ème pour l'accès à l'examen pro des IAE devrait être levé prochainement, il nécessite la modification du décret du corps des techniciens.

Plan de requalification :

La Priorité du ministre cette année est la requalification des C en B avec des moyens financiers disponibles au budget 2015. Les adjoints techniques de IFCE sont embarqués dans l'exercice.

Taux pro / pro :

Il n'est effectivement pas encore paru. La secrétaire générale du MAAF refuse le taux à la baisse proposés la DGAFP, comme l'ont acceptés certains ministères !.

RIFSEEP :

L'administration a bien noté l'opposition des organisations syndicales.

Ce régime est dû à la situation budgétaire contrainte. L'objectif annoncé est d'apporter une cohérence entre ministère et l'équité des régimes indemnitaires entre les techniques et les administratifs A, B, C afin d'assurer une bonne cohésion dans la « communauté de travail ».

Situation des SEA en 2015 :

Le ministère a mis en œuvre un renforcement des effectifs de façon temporaire pour réduire les contraintes qui pèsent sur les effectifs avec des renforcements temporaires par des vacataires.

Dans le dialogue de gestion en fin 2015 pour 2016, le MAAF souhaite que le BOP 215 soit réabondé pour les SEA.

Agression de techniciens lors des contrôles :

L'Etat est le mieux placé pour réaliser les contrôles qui ne doivent pas être réduits. Les effectifs doivent être confortés pour appliquer les règles communautaires. L'administration doit expliquer ce qu'elle fait et le faire de la manière la moins pénalisante pour l'usager.

Suite aux diverses agressions en 2014 et 2015, le Ministre a envoyé un courrier aux Préfets, avec copie à la FNSEA.

Prime de responsabilité :

Le décret du statut des TSMA est en cours de révision, il y est prévu de permettre aux Techniciens chefs qui sont en dessous du 8ème échelon de pouvoir accéder à cette prime si leur situation d'encadrement répond aux critères.

Les techniciens chefs en poste sur les fonctions supports et logistiques pourront en bénéficier ainsi que les techniciens ICPE et des opérateurs (FAM, ASP...).

Titularisation des stagiaires INFOMA :

Lors du conseil de formation de l'Infoma, il a été demandé que les résultats comprenant la liste des agents qui ont un avis favorable soient transmis aux élus de la CAP afin qu'ils se prononcent sur la titularisation de ces stagiaires dans de meilleurs délais par courrier électronique. Les dossiers n'ayant pas reçu d'avis favorable lors du conseil de formation de l'Infoma seront traités en CAP.

Priorité d'affectation en sortie INFOMA :

Lors du prochain CA de l'Infoma qui aura lieu au mois de novembre, les stagiaires vont demander que dans les critères d'attribution des postes d'affectations sortie Infoma, il soit pris en compte un nouveau critère les enfants. L'objectif est que les règles de la priorité d'affectation soient connues dès le départ.

La présidente précise que les personnes recrutées dans la fonction publique doivent s'engager à accepter les règles qui sont dévolues aux exigences du statut de fonctionnaire. Elle a émis l'hypothèse d'une formalisation de cet engagement.

Abattoir :

La Présidente est consciente des conditions de travail en abattoir, pour les agents sortant de l'Infoma, il faut améliorer l'attraction de ces postes.

Pour les agents en poste, la représentante de la DGAL rappelle l'existence de compensations indemnitaires pour les techniciens qui acceptent de faire des remplacements en abattoirs.

Quant à la transparence des « protocoles cadre » (protocole entre les industriels et les DD(CS)PP), la DGAL ne peut pas apporter de réponse.

Application de la note de service du 8 janvier 2015 sur l'inspection en abattoir de volaille : L'augmentation des effectifs pour les abattoirs de volailles qui permet l'application de cette note est prévue et les discussions sont en cours pour sa mise en œuvre.

Examen pro IAE :

Actuellement le MAAF ne peut pas nous répondre sur la mise en place prochaine d'un examen pro IAE.

1 – Approbation des procès-verbaux des CAP du 4 et 5 décembre 2013 et des 4 et 5 juin 2014 :

L'approbation des procès-verbaux de la CAP des 4 et 5 décembre 2013 et des 4 et 5 juin 2014 sont est reportées à la CAP d'automne 2015, l'administration est toujours dans l'incapacité de nous fournir les procès-verbaux

2 – Adoption du règlement intérieur :

L'adoption du règlement intérieur de la CAP des techniciens a été validée par l'administration avec les amendements apportés par la FSU, de nombreux articles comme la convocation des membres, le déroulement des réunions, la désignation des experts, les dispositions particulières à la CAP disciplinaire restent des sujets de désaccord avec l'administration. L'administration se réfugie derrière l'application stricte du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires.

3 – Désignation des représentants du personnel siégeant en commission de réforme :

Le ministère va envoyer une note aux directeurs pour leur rappeler le fonctionnement de la commission de réforme.

Comme suite aux élections, les nouveaux élus pour la commission de réforme des techniciens sont :

Soizic BLOT et Philippe BERANGER.

4 – Avis de la CAP concernant les mobilités :

Voir le tableau de mobilités en pièce jointe et sur le site du SNUITAM-FSU :

<http://www.snitam-fsu.org/?q=node/1102>

Définition des Sous Réserves		
Non retenu = Avis défavorable de la structure d'accueil ou choix de l'administration sur un autre candidat		
SRVP = Sous Réserve de la Vacance du Poste		
SRAIC = Sous Réserve d'Arbitrage Inter corps		
SRC = Sous réserve compteur		
SREPES = Sous réserve de l'examen du plafond d'emploi du secteur		
SRDO = Sous Réserve de la Dotation d'Objectif		
Avis partagé = Vote opposé des représentants de l'administration et du personnel (exemple : administration favorable, personnel défavorable ou inverse)		

5 – Avis de la CAP concernant l'accès au corps des Techniciens Supérieurs par liste d'aptitude au titre de l'année 2015 :

Sont accueillis dans le corps de TSMA les agents dont les noms suivent classés par ordre alphabétique, la date d'effet de la promotion sera le 1^{er} juillet 2015.

Pour la première fois il y a une publication d'une liste complémentaire de 4 noms.

Pour des raisons de confidentialité, tous les tableaux nominatifs ne sont pas diffusés. Vous pouvez les retrouver en lien sur l'intranet par le biais de notre site ou appelez nos représentants de la CAP.

6 – Intégrations :

Demande d'intégration dans le corps de Technicien supérieur (Secrétaires Administratifs du MAAF accueillies en détachement) :

7 – Détachements :

Demande d'intégrations directes de techniciens supérieurs dans d'autres corps :

8 - Titularisations

Titularisation des techniciens Supérieurs (1er Grade)

9 – Recours :

Vous trouverez notre communiqué sur notre site qui précise pourquoi nous avons quitté la séance devant l'intransigeance de la présidente :

<http://www.snuitam-fsu.org/?q=node/1102>

10 – Bonifications au titre de l'année 2014 :

Changement de méthode pour attribution de l'ancienneté.

Pour évaluation de 2013 pour 2014 : attribution de 1 mois de réduction d'ancienneté par défaut à tous les techniciens sauf lorsque qu'il y a demande de la hiérarchie de 0 mois voir majoration de 1 mois.

Les participants du SNUITAM-FSU à cette CAP des Techniciens Supérieurs :

<p>Philippe BERANGER (Titulaire) DDCSPP Ile et Vilaine Tél: 06.42.91.00.03 philippe.beranger@ille-et-vilaine.gouv.fr</p>	<p>Fabienne CHAILLET (Suppléante) DRAAF Franche Comte Tél: 03.81.47.75.73 fabienne.chaillet@agriculture.gouv.fr</p>
<p>Jean-Claude SOTTIL (Expert) DDT de la Haute-Garonne Tél: 05.61.10.60.15 / 06.85.54.16.18 jean-claude.sotttil@haute-garonne.gouv.fr</p>	<p>SNUITAM-FSU - DRAAF Bretagne 15, avenue de Cucillé - 35047 RENNES Cedex Tél : 02.99.28.22.99 Fax : 02.99.28.20.83 snuitam@snuitam-fsu.org http://www.snuitam-fsu.org/</p>